

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une
Ministère de l'Éducation nationale

COMMUNIQUE

Le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) informe l'opinion que le processus de révision des programmes scolaires, plus globalement la révision des curricula, a démarré par la mise en place du dispositif organisationnel depuis l'année scolaire 2021/2022.

L'Inspection générale de l'Éducation et de la Formation (IGEF), chargée de la mission permanente de suivi et d'évaluation de la politique éducative, pilote cette révision des programmes. Elle concerne le Préscolaire, l'Elémentaire, le Moyen, le Secondaire, l'Éducation de Base des Jeunes et des Adultes y compris les daara.

Pour rappel, l'Éducation reste adossée à une logique continue de réforme des curricula en vue de les adapter aux différents contextes et aux besoins des apprenant(e)s. De 1960 à nos jours, des programmes pertinents ont été conçus par des experts nationaux imbus de valeurs patriotiques - qui ont permis de former des cadres de haut niveau dans tous les domaines.

L'Etat a ainsi régulièrement évalué les programmes scolaires en tenant toujours compte de la demande exprimée par la communauté. Plusieurs réformes majeures du système éducatif sénégalais ont eu lieu notamment celles de 1962, 1971, 1991, 2000 et 2012.

La première réforme de 1962 avait pour finalité d'adapter le système d'éducation à des objectifs plus conformes aux nouveaux besoins et réalités du pays nouvellement indépendant.

Celle de 1971 relative à la Loi d'orientation de l'Éducation nationale n° 71-36 du 3 juin 1971 consacre une réforme en profondeur de l'école sénégalaise « (...) prenant sa source dans les réalités africaines et aspirant à l'épanouissement des valeurs culturelles » du continent.

En janvier 1981 se sont tenus les États généraux de l'Éducation et de la Formation. Les principales conclusions de ces assises sont entre autres :

- la création de « l'École nouvelle », pour articuler la théorie à la pratique, l'école à la vie en réhabilitant le travail manuel en tant que facteur d'insertion sociale ;
- la création de la cellule école/milieu pour renforcer le caractère communautaire de l'école ;

- L'élaboration et le financement de plans d'action d'écoles liés à la mise en œuvre des programmes des classes pilotes ;

- la suppression de la méthode « pour parler français » communément appelée méthode CLAD.

Une décennie après, la loi d'orientation n° 91-22 du 16 février 1991 réitère la laïcité, la promotion des valeurs démocratiques, l'ancrage de l'école dans les réalités sénégalaises et africaines.

Elle est modifiée par la loi 2004-37 du 15 décembre 2004 qui a introduit l'obligation scolaire de 10 ans pour la cible des enfants âgés de 6 à 16 ans.

Dans la même logique, en 2000, notre pays a entrepris une réforme en profondeur de son système éducatif dans la mouvance de « l'Education Pour Tous » par le biais du Programme décennal de l'Education et de la Formation qui a pris fin en 2012.

Toutes ces réformes avaient pour objectif principal, la mise en place d'un système éducatif fondé sur les valeurs culturelles du pays et ouvert aux valeurs universelles.

Depuis 2012, de nouvelles réformes structurantes s'opèrent. Pour la période 2013-2025, le Gouvernement du Sénégal a formulé une nouvelle Lettre de Politique sectorielle générale (LPSG) pour le secteur de l'Education et la Formation opérationnalisée par le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET-EF).

Le PAQUET mis à jour (2018-2030) prend en considération de nouvelles orientations notamment celles liées aux engagements internationaux (l'Objectif de développement durable 4, l'Agenda 2063 de l'Union africaine) et nationaux (Plan Sénégal émergent, acte III de la décentralisation) auxquels le Sénégal a souscrit. Ainsi, il met l'accent, entre autres, sur la réforme des programmes et la clarification de leurs liens avec les problématiques de la vie courante. De nouvelles logiques d'apprentissage et de développement compétences sont en cours.

A titre illustratif, on peut citer les changements climatiques, l'éducation aux valeurs et l'intégration du numérique.

Il est également prévu de prendre en compte l'Histoire générale du Sénégal, les figures emblématiques du pays et les contributions d'universitaires tels que celles de Cheikh Anta DIOP dans les programmes scolaires.

La révision des programmes scolaires s'inscrit nécessairement dans un contexte curriculaire plus large convoquant les relations enseignant(e)s/apprenant(e)s, les horaires, les méthodes et démarches

d'enseignement, les manuels, les évaluations, la formation des enseignant(e)s, les infrastructures et équipements...

Autant d'orientations et d'innovations qui justifient la révision des curricula dans le sens d'un continuum préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire. S'adossant aux politiques publiques en matière d'éducation, elle nécessite un regard critique permettant d'établir un diagnostic clair.

Pour entreprendre une action d'une telle envergure et d'un tel intérêt majeur pour les populations, le Ministère a décidé d'organiser de larges consultations. Elles vont concerner tous les maillons de la Nation : les institutions de la république, les départements ministériels, les universités, les partenaires sociaux, les partenaires au développement, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, la société civile, le patronat, les autorités religieuses et coutumières etc. Au-delà de sa dimension consultative ce processus sera transparent, public et inclusif pour une offre d'éducation équitable. La nature de cet exercice requiert cependant une bonne planification des activités y afférentes et un encadrement soutenu par une expertise qualifiée et expérimentée.

Dès lors, le Ministère de l'Education nationale s'engage à la construction d'un Curriculum consensuel, souple, ouvert et adapté à nos réalités sociales, culturelles, historiques, linguistiques, religieuses, économiques etc.

L'ambition du Gouvernement du Sénégal est de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour des offres d'éducation capables de produire des citoyennes et des citoyens aptes à répondre aux aspirations de la Nation.

Fait à Dakar, le 3 février 2023

Le Ministère de l'Education nationale